

## Cahier de doléances du Tiers État d'Arçay (Cher)

Cahier des doléances des habitants de la paroisse d'Arçay remis à Pierre Brisset et François Jolivet, nommés pour le porter devant M. le lieutenant général le 9 mars 1789 :

1° Que la situation de leur paroisse est dans un terrain très ingrat, puisque les récoltes ne rapportent que deux à trois boisselées par chacune boisselée ensemencée.

2° Ils demandent que les gabelles soient supprimées et que le sel soit vendu comme toute espèce de marchandise, en payant le prix par le marchand qui l'achètera aux salines au profit du Roi.

3° La suppression des aides, en imposant, pour en tenir lieu, une somme quelconque par arpent de vigne pour en tenir lieu.

4° Que les fourrages sont d'une grande rareté, puisqu'il n'y a aucun ruisseau ni fontaine dans leur paroisse, conséquemment point de prés, et sont forcés d'en aller acheter à quatre lieues de leur pays.

5° Que les bois sont très rares et fort chers.

6° Que les biens de leur paroisse sont chargés de rentes foncières en blé et argent dues aux ecclésiastiques et à des seigneurs et propriétaires ; que, pour la tranquillité desdits habitants, il serait à souhaiter qu'il fût ordonné que ces rentes fussent amorties sur le pied du denier vingt-cinq et que les deniers en fussent portés au trésor royal, et, pour en fixer le prix, on prendrait les mercuriales depuis dix ans, ou les redevables ne pourraient pas les amortir et, après les lettres patentes, ils seraient tenus, jusqu'au remboursement, de payer le boisseau de blé suivant la mercuriale du premier marché d'après la Saint-Michel de chacune année, et cela empêcherait des procès qui se font continuellement entre les propriétaires et les redevables.

7° Qu'il serait à souhaiter que, lorsqu'un fermier prend une ferme, il la fit valoir lui-même et qu'il ne fût pas<sup>1</sup> de la sous-affermer, et qu'elle ne passât pas dans la main de plusieurs sous-fermiers qui ruinent les autres arrière-fermiers.

---

<sup>1</sup> obligé